

Quatre accidents Quatre morts

**Quatre accidents de la route. Quatre morts, trois adultes et un enfant. C'est le lourd bilan enregistré en à peine deux jours, entre vendredi soir et dimanche matin. Ces accidents ont relativement tous la même typologie : une voiture seule qui a effectué une sortie de route.**

### **L'horreur au petit matin**

*Un enfant de 4 ans a péri dans la nuit de samedi à dimanche après avoir été éjecté d'une voiture, lors d'une sortie de route. Le conducteur et un autre enfant de 6 ans ont été grièvement blessés.*

Il est 4h30 du matin, dimanche, lorsqu'un couple rentre d'une soirée kanéka qu'il venait de passer à Moméa, près de Moindou. L'homme de 41 ans prend le volant d'une petite 4L avec sa femme à ses côtés, pour rentrer chez eux, au Petit Couli, à Sarraméa. Son fils de 4 ans et son neveu de 6 ans endormis à l'arrière, n'ont pas leur ceinture de sécurité bouclée.

Un kilomètre environ avant Fort

Téremba, le conducteur perd le contrôle de la voiture à la sortie d'un léger virage sur la RT1 et mord le bas-côté de la route. Il effectue un tonneau et s'immobilise dans un fossé.

Les pompiers de La Foa interviennent rapidement avec les gendarmes qui installent un périmètre de sécurité. La femme, âgée de 32 ans, hurlait que son enfant n'était plus à l'intérieur de la voiture.

Les secours ont aussitôt lancé les recherches avant de retrouver à plus de 30 mètres de là, le petit corps allongé sur le sol. Éjecté, le petit garçon a été tué sur le coup. Il avait la boîte crânienne enfoncée.

À l'intérieur de l'habitacle, le deuxième enfant a été grièvement blessé à la tête. Le conducteur était aussi dans un état préoccupant. Tous deux ont été transportés vers le centre hospitalier de Nouméa. Seule la femme s'en est sortie indemne avec quelques égratignures. Mais elle se trouvait en état de choc.

Selon une source proche de l'enquête, le conducteur se trouvait probablement sous l'empire d'un état alcoolique « avancé » et se serait assoupi. Son état de santé n'a pas permis hier aux enquêteurs de l'entendre. Des prélèvements sanguins ont été pratiqués sur le conducteur et détermineront avec précision s'il avait consommé ou non de l'alcool et des substances illicites. L'homme devrait être prochainement placé en garde à vue pour homicide involontaire.

L'enquête qui tentera de déterminer les causes exactes de ce tragique accident, se poursuit.

Les obsèques de l'enfant doivent se dérouler aujourd'hui.